

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SIVOS abc**

LUNDI 28 MARS 2022

Les membres du Comité légalement convoqués se sont réunis le 28 mars 2022 à la salle de la cantine de la mairie de COLOMBY-ANGUERNY sous la Présidence de M. Guy ALLAIS.

Présents : Guy ALLAIS – Véronique MARGUERITE – Catherine FOULON – Yves GAUQUELIN
- Jean-Luc GUILLOUARD – Lénaïc HALLUIN – Alain PROVOST -

Excusés : Nathalie CHAMBRELAN – Nicolas DELAHAYE – Marianne MENY - Jacqueline LEMARQUANT donne pouvoir à Yves Gauquelin

Non-Excusé : Patrick LE BRET

Secrétaire de séance : Jean-Luc GUILLOUARD

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 7 + 1 pouvoir

Votants : 8

Date de convocation : 23 mars 2022

ORDRE DU JOUR

- 1 Présentation de compte de Gestion et du comptes Administratif de l'année 2021
- 2 Tableau des comptes d'affectation des résultats 2021
- 3 Budget primitif 2022
- 4 Société Convivio : demande une augmentation des tarifs
- 5 Autorisation au président pour la signature d'une convention pour la fourniture des repas
- 6 Questions diverses

En début de séance, le président demande d'ajouter quatre points :

- 7 - Approbation du compte rendu du conseil syndical de 13 décembre 2021
- 8 - Adhésion au Centre de Gestion du Calvados
- 9 - Versements aux caisses des écoles
- 10 - Prix et facturation des enfants hors RPI
- 11 – Appel de fonds par commune pour l'année 2022

Après consultation des membres présents du Sivos abc, le président demande de voter. Tous les membres sont d'accords

1 A – DELIBERATION 2022 – 01 / POUR LE COMPTE DE GESTION 2021

M. Jean-Luc Guillouard, membre du syndicat, fait lecture du compte de Gestion 2021.

Après explications et réponses aux questions des membres du Sivos abc, M. le Président demande le vote du compte de Gestion 2021.

Vote à l'unanimité : 8

1 B – DELIBERATION 2022 – 02 / POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Jean-Luc Guillouard fait lecture du compte Administratif 2021.

Après explications et réponses aux questions des membres du Sivos abc,

M. le Président se retire avant le vote de l'assemblée,

M. Guillouard demande à l'assemblée de voter le compte administratifs 2021, en précisant que le compte administratif 2021 du Syndicat Abc, en tout point conforme au compte de gestion du centre des Finances Publiques de Ouistreham.

Vote à l'unanimité : 7

M. le Président reprend sa place.

Syndicat **Sivos Abc**

SUIVI DU

Compte administratif et compte de gestion **2021**

Réalisation de l'exercice 2021

En Euros	Dépenses	Recettes	Résultats
	Compt. admin. 2021	Compt. admin. 2021	Compt. admin. 2021
Année			
Fonctionnement	474 009,11 €	505 858,85 €	31 849,74 €
Investissement	7 166,21 €	1 243,40 €	-5 922,81 €
Total 2021	481 175,32 €	507 102,25 €	25 926,93 €

Reports de l'exercice n-1

	Déficit	Excédent
Fonctionnement	0,00 €	58 743,50 €
Investissement	0,00 €	3 352,08 €

Résultats année 2021

Fonctionnement	474 009,11 €	564 602,35 €	89 752,84 €
Investissement	7 166,21 €	4 595,48 €	-2 570,73 €

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Total année</i>
Résultats 2021	481 175,32 €	569 197,83 €	87 182,11 €

2 – DELIBERATION 2022 – 03 / TABLEAU DES COMPTES D’AFFECTATION DES RESULTATS 2021

M. Jean-Luc Guillouard propose les affectations suivantes :

Comptes d'affectation		
1068	002	001
Résultat fonctionn.		Résul Invest.
Part affectée à l'investis.	Part à reporter année suivante fonctionn.	Résultat à reporter investis.
11 405,44 €	78 347,40 €	-2 570,73 €

M. le Président demande de voter pour les affectations du tableau ci-dessus.

Vote à l'unanimité : 8

3 – DELIBERATION 2022 – 04 / POUR BUDGET PRIMITIF 2022

M. Jean-Luc Guillouard fait lecture du budget 2022.

Budget primitif 2022

En Euros	Dépenses	Recettes	Résultat
	Budget prim.	Budget prim.	Budget prim.
Année	2022	2022	2022
Fonctionnement	504 000,00 €	504 000,00 €	0,00 €
Investissement	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
Total budget	516 000,00 €	516 000,00 €	

Après explications et réponses aux questions des membres du Sivos abc,

M. le Président demande de voter pour Budget primitif 2022 proposé :

Vote à l'unanimité : 8

4 - DELIBERATION 2022 – 05 / POUR SE PRONONCER SUR LA DEMANDE D'AUGNENTATION DES TARIFS REPAS DE LA SOCIETE CONVIVIO

Le président explique que la société Convivio souhaite revoir ses tarifs pour le reste de la période contractuelle, à savoir avril à juin 2022.

Le président lit le courrier reçu ainsi que l'avenant au contrat envoyé par Convivio et indique les montants des repas actuels et souhaités par Convivio.

- Adulte : Prix actuel 2,3901 HT (2,5455 TTC), Prix demandé 2,5216 HT (2,6855 TTC)
Soit 6,50% d'augmentation
- Élémentaire : Prix actuel 2,2260 HT (2,3707 TTC), Prix demandé 2,3484 HT (2,5011 TTC)
Soit 6,50% d'augmentation
- Maternelle : Prix actuel 2,1850 HT (2,3270 TTC), Prix demandé 2,3052 HT (2,4550 TTC)
Soit 6,50% d'augmentation

Après en avoir débattu avec les membres du conseil syndical,

Le président demande aux membres présents de voter pour ou contre la signature de l'avenant demandé par la société Convivio.

Contre à l'unanimité : 8 voix

5 - DELIBERATION 2022 – 06 / POUR AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE À LA FOURNITURE, LA LIVRAISON DE REPAS ET DE DENRÉES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le président explique aux membres du Sivos abc que les mairies de Douvres la Délivrande, Bernière sur Mer, Courseulles sur Mer, Cresserons, Langrune sur Mer et Luc sur Mer vont constituer un groupement pour la fourniture des repas aux cantines scolaires.

Ces communes ont demandé au Sivos abc de les rejoindre.

Après lecture de la convention, M. Le président du Sivos a demandé l'autorisation de signer cette convention.

Après discussions entre les membres du Sivos et après avoir répondu aux questions, la proposition est soumise aux votes.

Accepté à l'unanimité : 8 voix

7 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DE 13 DECEMBRE 2022

Après relecture du compte rendu du conseil syndical de décembre 2021, les membres du Sivos approuvent et signent le compte rendu

8 - DELIBERATION 2022 – 07 / POUR ADHERER AU CENTRE DE GESTION 14

Le président demande que le Sivos abc adhère au Centre de Gestion 14 (CdG 14) afin de bénéficier des services proposés, entre autres, l'aide au remplacement de personnel. Le cout de l'adhésion est de 428,04 euros.

Le président demande aux membres présents de voter.

Approuvé à l'unanimité : 8 voix

9 - DELIBERATION 2022 – 08 / POUR LE VERSEMENT A LA CAISSE DES ECOLES

Le président explique le calcul des montants versés aux écoles et précise les dates de versement :

Maternelle : 42 euros par enfant versé en deux fois

Primaire : 38 euros par enfant versé en deux fois

Soit :

Versement au 31 mars 2022

Maternelle : 21 euros pour 66 enfants = 1 386 euros

Primaire : 38 euros pour 118 enfants = 2 242 euros

Total : 3 628 euros

Versement au 30 septembre 2022

Maternelle : 21 euros pour 66 enfants = 1 386 euros

Primaire : 38 euros pour 118 enfants = 2 242 euros

Total : 3 628 euros

Total général : 7 256 euros

Accepté à l'unanimité : 8 voix

10 - DELIBERATION 2022 – 09 / POUR REFACTURER LE COUT SCOLAIRE PAR ENFANT HORS RPI

Le Président explique que la commune de Villons-les-Buissons a un enfant scolarisé dans notre RPI, que par délibération la commune accepte le paiement d'une participation au coût de fonctionnement de l'établissement.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le coût s'élève 623 €

M. Jean-Luc Guillouard rappelle le coût annuel d'un enfant scolarisé dans notre RPI est de 2 576 €uros par an en 2021.

11 DELIBERATION 2022 – 10 / APPEL DE FONDS PAR COMMUNE POUR L'ANNEE 2022

Le montant demandé aux communes pour l'année 2022 est de 265 000 €, réparti selon le tableau ci-dessous présenté par commune

	Colom-Ang	Anisy	Basly
Habitant 2022	1205	734	1105
	26 226 €	15 975 €	24 049 €
Elèves 2022	82	29	68
	91 047 €	32 200 €	75 503 €
Total commune	117 273 €	48 175 €	99 552 €

**Participation arrondie pour
2022**

117 275 €

48 175 €

99 550 €

Appels de fonds pour l'année 2022

	Colom- Angu.	Anisy	Basly
1ier appel de fonds - 15 janvier 2022	26 927,21 €	10 286,02 €	22 986,78 €
2e appel de fonds - 31 mars 2022	22 586,95 €	9 472,25 €	19 140,81 €
3e appel de fonds - 31 mai 2022	22 586,95 €	9 472,25 €	19 140,81 €
4e appel de fonds - 31 août 2022	22 586,95 €	9 472,25 €	19 140,81 €
5e appel de fonds - 15 octobre 2022	22 586,95 €	9 472,25 €	19 140,81 €

M. le Président demande de voter les participations et les dates d'appel de fonds aux communes pour l'année 2022 :

Vote à l'unanimité : 8

La séance est levée à 21H15